A412

MACHILLY → THONON-LES-BAINS

Dossier de presse

Septembre 2026

Lancement des travaux



Sommaire

Édito 3

L'A412 en bref 4

6 L'organisation et les grandes phases du chantier

L'autorisation environnementale 8

Des mesures spécifiques de protection de l'environnement et des riverains

9 Point d'avancement sur le programme des compensations environnementales

Défrichement et valorisation

Le système de management environnemental au cœur du chantier 10

Des installations techniques réglementées provisoires

Protection de l'eau : une priorité

11 Des perturbations à prévoir sur la durée du chantier

Les coupures et déviations routières prévues entre septembre et décembre 2026

Un dispositif de communication important 12

Édito

Après plusieurs années d'études et l'obtention de l'autorisation environnementale, le chantier de l'A412 entre aujourd'hui dans sa phase concrète. Concessionnaire désigné par l'État pour concevoir, construire et exploiter cette nouvelle liaison au service du Chablais, Amedea a mis à profit cette période de concertation pour affiner le projet et en minimiser l'empreinte environnementale.

Ce dialogue continu avec le territoire a permis de fixer un cap clair, au bénéfice direct des riverains et des habitants : préserver l'identité agricole et la richesse paysagère d'un territoire remarquable, bien au-delà d'un simple tracé sur une carte.

Prévue pour durer deux ans et demi, la phase de travaux pourra occasionner des perturbations ponctuelles et des déviations. Pour limiter au maximum l'impact sur les activités agricoles et les déplacements quotidiens, Amedea travaille en étroite concertation avec les élus locaux et le monde agricole.

Afin d'informer chacun en temps réel, un dispositif complet est déployé : lettres d'information, alertes par e-mail sur inscription et intégration des perturbations dans les applications de navigation.



Philippe le Sénéchal
Directeur opérationnel
du projet A412

Amedea est la société qui porte le projet de conception, de réalisation et d'exploitation de l'A412.

L'A412 en bref



Chiffres clés

16,6 km

47 ouvrages
en faveur de la transparence écologique

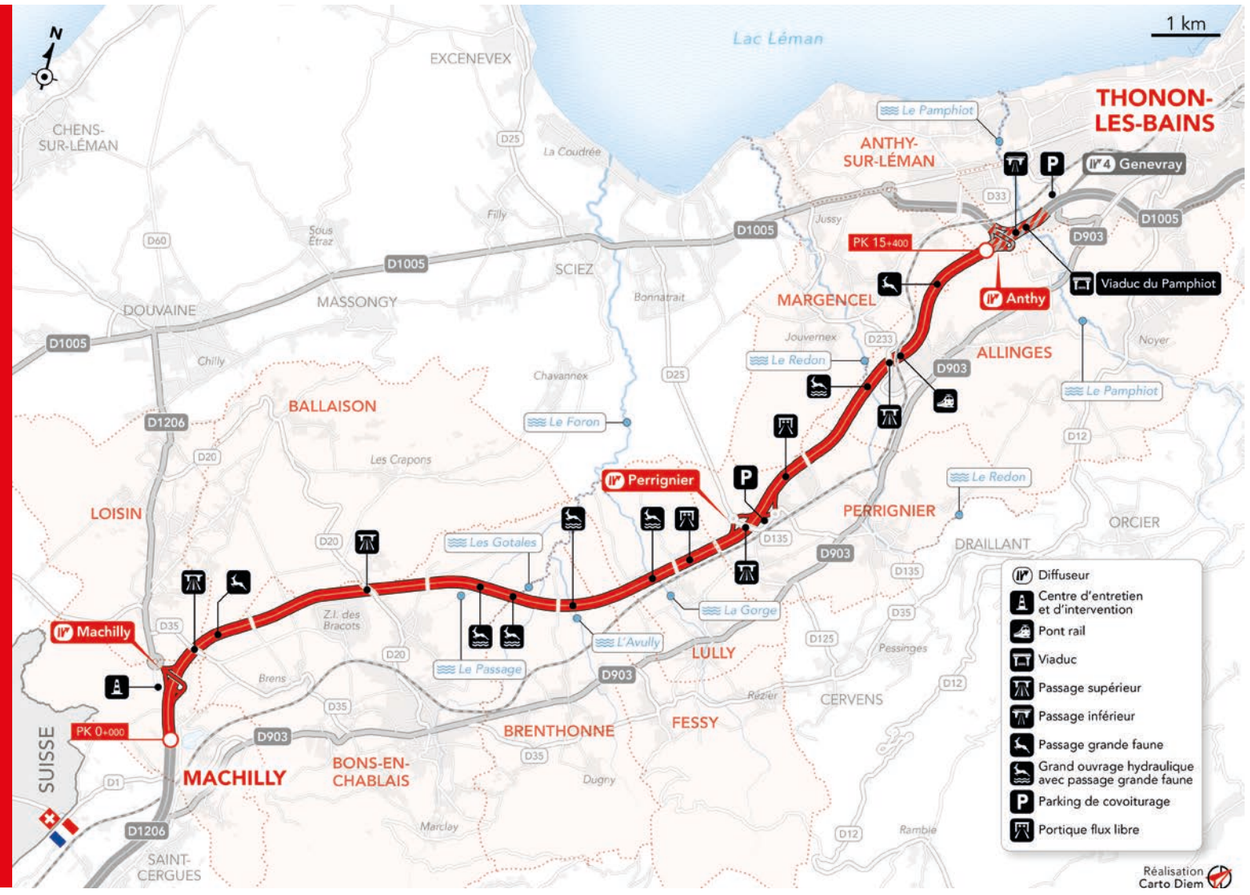
3 diffuseurs
Machilly, Perrignier, Anthy-sur-Léman

3 parkings
pour le covoiturage

13,7 km de véloroutes
pour relier les gares

340 M€
d'investissement sur fonds privés sans aucune subvention publique

2 150 000 m³
de matériaux seront extraits et réemployés sur le projet



L'A412 est une autoroute de 16,6 km qui relie Machilly au niveau de la RD1206 jusqu'à Thonon-les-Bains au niveau du contournement. Elle traverse les territoires des communes de Loisin, Bons-en-Chablais, Ballaison, Brenthonne, Fessy, Lully, Perrignier, Allinges, Margencel et Anthy-sur-Léman.
Elle est pensée comme s'inscrivant dans un schéma de mobilité intermodale, notamment en complémentarité avec le Léman Express, en favorisant les projets de développement de modes de transports alternatifs grâce à :

- La création de véloroutes de 13,7 km.
- La création de parkings de covoiturage équipés de bornes de recharge électrique.

Pour l'État et le Département de la Haute-Savoie, la construction de l'A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains est un maillon essentiel et complémentaire de la liaison entre l'A40 et Thonon-les-Bains. Outil d'aménagement du territoire majeur, il doit permettre de :

Au niveau local

- Améliorer la qualité de vie dans le Chablais en offrant une infrastructure qui déchargera les routes départementales des trafics de transit.
- Améliorer la sécurité des usagers.

Au niveau régional

- Desservir et irriguer le territoire situé au sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse et l'autoroute A40.
- Améliorer les échanges entre les pôles d'attraction de la région en diminuant et fiabilisant les temps de parcours.

A412
MACHILLY→THONON-LES-BAINS

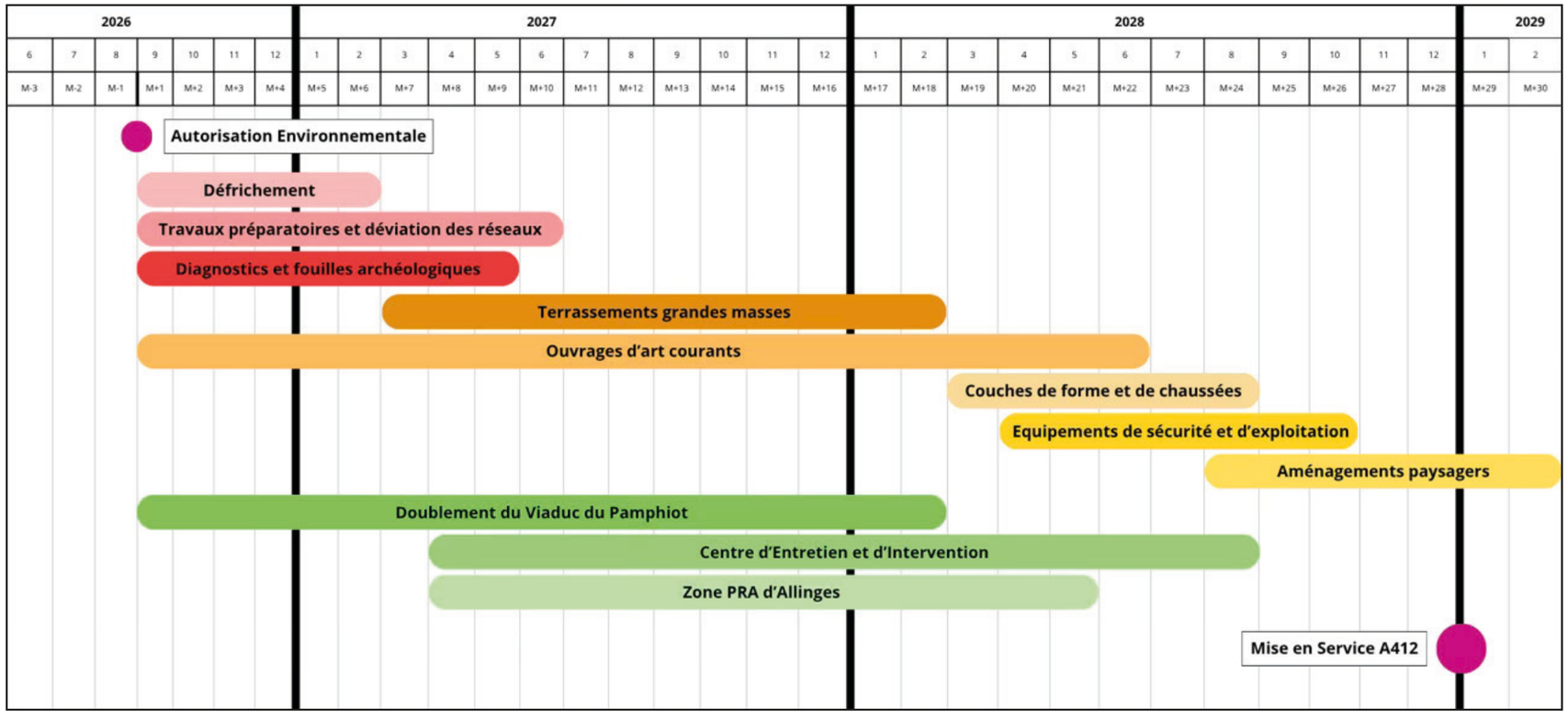
L'organisation du chantier

Construire l'A412, en limitant au maximum son impact sur le territoire et ses habitants et en les informant de façon continue : c'est l'engagement pris pour toute la durée du chantier. Pour les riverains, cela signifie que les rivières seront protégées, les eaux seront traitées avant rejet, les déchets seront traités et tracés et les nuisances seront limitées au maximum. À travers un dialogue de proximité et d'importants moyens mis en œuvre, Amedea s'engage auprès des riverains à les prévenir des futurs impacts ou difficultés. De nombreux passages provisoires et des déviations vont ainsi leur permettre de circuler le plus normalement possible et aux agriculteurs d'avoir des accès à leurs terrains en cas de coupure par le chantier. Les travaux sont réalisés principalement par un groupement d'entreprises du groupe Eiffage.









Les grandes phases du chantier

Phase 1

Dégagement des emprises : réalisation des défrichements, des diagnostics et fouilles archéologiques, dévoiement des réseaux d'eau, d'énergie et de télécommunication et décapage des terrains.

Phase 2

Terrassements linéaires et construction des ouvrages d'art : réalisation des mouvements des terres par déblais et remblais afin de constituer la future assise de l'autoroute A412, jusqu'à la couche de forme. Construction des ouvrages d'art permettant le franchissement de l'infrastructure pour les routes et chemins, les cours d'eau et la faune.

Phase 3

Réalisation des couches de chaussées : application des couches d'assise et de roulement qui constituent la future chaussée de l'A412.

Phase 4

Pose des équipements de sécurité et d'exploitation : mise en place des dispositifs de retenue, de la signalisation horizontale et verticale ainsi que des équipements nécessaires à l'exploitation d'une autoroute (Réseau d'Appels d'Urgence (RAU), Panneaux à Messages Variables (PMV), station météo, etc..).

Phase 5

L'A412 ouvre à la circulation avec le péage en flux libre.

L’autorisation environnementale

La réalisation d’une infrastructure telle que l’A412 engendre naturellement des impacts environnementaux. C’est pourquoi le maître d’ouvrage a mené une analyse approfondie des conséquences de son projet, adoptant l’approche « Éviter, Réduire, Compenser » pour optimiser ses effets.

Ces analyses et optimisations ont été consolidées dans un dossier de demande d’autorisation environnementale soumis aux services de l’État. Au cours de son instruction, ce dossier a fait l’objet de consultations auprès de diverses entités expertes, dont les recommandations ont été prises en compte par Amedea. Puis le dossier a été soumis à l’avis du public français et suisse lors d’une participation du public par voie électronique durant le printemps 2026.

Assurant ainsi la pleine conformité du projet aux exigences légales, le préfet a délivré l’arrêté d’autorisation environnementale, formalisant ainsi l’ensemble des obligations d’Amedea pour ce projet.

Cet arrêté officialise la construction de l’A412 en encadrant strictement les travaux par un ensemble complet de mesures visant à minimiser les impacts environnementaux et à compenser ceux qui sont inévitables. Il prévoit également la mise en place d’un comité de suivi des mesures environnementales ainsi que de nombreux dispositifs de contrôle et de rapport pour garantir le respect des prescriptions.

Des mesures spécifiques de protection de l’environnement et des riverains

Pour protéger la faune et la biodiversité, Amedea met en place des clôtures anti-batraciens, des nichoirs et des mares de compensation. Si nécessaire, des opérations de capture et de déplacement d’espèces vers des habitats adaptés sont réalisées.

Afin de minimiser les nuisances quotidiennes (bruit, poussière), Amedea procèdera à l’arrosage des sols, à la mise en place de merlons acoustiques et à la limitation de la vitesse des engins sur le site. Les riverains constateront la mise en œuvre de ces mesures, comme l’installation des merlons acoustiques au niveau du hameau de Mésinges.



Point d’avancement sur le programme des compensations environnementales

Plus de 300 ha de surfaces compensatoires vont faire l’objet de plans de gestion pendant la durée de la concession. L’ensemble des surfaces nécessaires a été sécurisé par le biais de conventions, afin de garantir la pérennité des mesures environnementales.

L’état « zéro » sur quatre saisons est lancé depuis janvier 2026. Il permettra de suivre l’évolution de la renaturation sur la durée.



Défrichement et valorisation

Le chantier va débuter par le défrichement sur le tracé de l’A412. Environ 8 000 m³ de bois seront ainsi coupés. Amedea s’est engagée à valoriser au mieux cette ressource. Elle a signé un accord avec Bois des Alpes, label reconnu dans le bois d’œuvre, pour diriger les grumes utilisables dans cette filière, soit environ 2 000 m³. Le reste du bois servira en chaufferie. Bois des Alpes pourra également alimenter le chantier pour certains ouvrages ou aménagements.

Le système de management environnemental au cœur du chantier

Pendant toute la durée du chantier, Amedea mettra en œuvre :

- un plan de management environnemental,
- des procédures particulières à l'environnement,
- un schéma d'organisation et de gestion des déchets,
- un plan d'organisation et d'intervention en cas d'incident.

Cela se traduit notamment par :

- des procédures écrites,
- la possibilité de contrôle,
- la traçabilité des déchets,
- des responsabilités identifiées.

Le chantier prévoit également des moyens d'intervention, des procédures d'alertes et des équipements adaptés pour parer à toute éventualité en cas d'incident, en relation permanente avec les autorités et l'administration.

Protection de l'eau : une priorité

L'eau de pluie qui ruisselle sur les zones de terrassement sera collectée, décantée et filtrée avant rejet grâce à :

- des réseaux provisoires de collecte des eaux de chantier,
- des bassins temporaires de décantation,
- des systèmes de filtration,
- des mesures anti-érosion adaptées à la météo,
- un entretien et une surveillance régulière.

Toutes les installations sont déportées des zones sensibles, notamment de la zone de captage d'Anthy-sur-Léman.
Les franchissements provisoires de cours d'eau sont dimensionnés, temporaires et encadrés.

Des installations techniques réglementées provisoires

Certaines activités de chantier relèvent de la réglementation des installations classées (ICPE) :

- centrale provisoire de fabrication d'enrobés, située à ZAE de Perrignier,
- 2 installations de concassage / criblage, situées à Loisin à proximité de la RD33 et à Allinges.

Ces installations sont :

- déclarées ou enregistrées,
- soumises à prescriptions techniques,
- contrôlables par l'administration.

Des perturbations à prévoir sur la durée du chantier



Le chantier de l'A412 va générer un certain nombre d'impacts, de perturbations et de nuisances pour les riverains ainsi que pour les usagers de la route ou encore les entreprises du secteur.

Les premiers secteurs impactés par les travaux seront Machilly, le secteur de la ZAE de Perrignier et la zone du diffuseur d'Anthy-sur-Léman avec des coupures de circulation ou des déviations provisoires mises en place. La ZAE de Perrignier fait l'objet d'une organisation et d'un phasage particuliers liés aux travaux également menés par le Département de la Haute-Savoie et la SNCF sur les passages à niveaux 65 et 66. Le passage à niveau 65 sera complètement supprimé et le 66 sera dénivelé. Les perturbations sur ce secteur se poursuivront après la mise en service de l'A412.

Les coupures et déviations routières prévues entre septembre et décembre 2026

Quelle sera la gêne entre septembre et décembre 2026 ?

Machilly et Bons-en-Chablais

- RD1206 direction Thonon : coupure de la bretelle d'entrée de Machilly et neutralisation voie lente dès octobre pendant 3 mois.

- RD35, RD1, RD20 : alternat par feu dès septembre, construction des accès chantier. Circulation *via* déviation provisoire sur la RD20 dès novembre.

- Chemin de Brens : coupure dès septembre pour la durée du chantier.

- Chemin de la Tuilière : fermeture définitive en septembre, déviation *via* RD20.

- Chemin rural attenant à la RD35 entre Loisin et Bons-en-Chablais : fermeture définitive en octobre.

- Route des Creux : coupure entre Machilly et Loisin de décembre à août 2027, déviation *via* Route de Moniaz et Route des Étoles.

Brenthonne

- Chemin des Castors et Chemin des Petits Bois : coupure dès octobre, déviation *via* le Chemin des Crêts Communs.

ZAE de Perrignier

RD25 et RD135 : alternat par feu pour la création des accès chantier dès septembre.

Allinges, Anthy et Thonon

- Route de la Visitation (ex RD33) : coupure dans les deux sens dès septembre, déviation *via* l'Avenue de Genève (Anthy) et la RD903.

- Route du Bioley à Allinges : utilisation de l'accès pour les fouilles archéologiques et le déboisement en septembre et octobre.

- Chemin des Clies à Mésinges : coupure à côté de la RD233 dès septembre.

Un dispositif de communication important

L'enjeu de la communication auprès des riverains comme des entreprises et des élus est majeur. Amedea s'engage à informer les riverains au mieux des impacts et des nuisances et à assurer une communication de proximité continue pour toute la durée du chantier.

Dès le mois de juillet 2026, une campagne de communication était déployée sur les réseaux sociaux, sur les applications digitales utilisées dans le Chablais, sur des sacs à pains de 17 boulangeries et dans 10 supermarchés de Thonon à Douvaine pour sensibiliser les riverains à l'information disponible sur le projet.

Amedea a mis en ligne une nouvelle version du site web pour visualiser les impacts et les évolutions du chantier. Un partenariat avec Waze a été mis en place pour indiquer les fermetures, informations également transmises aux Inforoutes 74. Un kit de communication sera mis à disposition des communes et les médias seront régulièrement tenus informés



Par ailleurs, une newsletter semestrielle sera distribuée dans un maximum de boites aux lettres du Chablais et sera également disponible en version électronique. En cas de « stop pub » sur les boites aux lettres, la newsletter ne pourra être distribuée, mais sera disponible en mairie et sur le site de l'A412.

Enfin, un espace d'exposition sur la base vie de Perrignier permettra l'organisation d'événements spécifiques ou de découverte du chantier.



Chiffres clés en bref

340 M€
d'investissement - Aucune subvention publique - Financement 100 % Eiffage

16,6 km

55 ans
de concession

20 %
de réduction de l'empreinte carbone du chantier

41
ouvrages d'art

30 % à 50 %
de remise au péage pour les utilisateurs fréquents

3
aires de covoiturage



Retrouvez tous les détails du projet sur autoroute-A412.com

Amedea

Contact presse
Anne-Laure Gaultier
06 65 18 09 04
contact.media@autoroute-a412.com

Crédits photos : Architecture NEEL, Carto Diem, Thonon Agglomération, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Eiffage tous droits réservés